



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteur concours et formation préparation concours

RAPPORT DE JURY

RELATIF AUX CONCOURS EXTERNE ET INTERNE D'ACCES AU CORPS D'INGENIEUR DE RECHERCHE DE 2^{ème} CLASSE

SESSION 2020

Table des matières

I. LE RAPPEL DES ÉPREUVES	3
II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE	3
III. LA FORMATION DES CANDIDATS	3
IV. LE JURY	3
A. <i>La composition du jury</i>	<i>3</i>
B. <i>La formation du jury et la réunion de cadrage</i>	<i>4</i>
V. LE DÉROULEMENT DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE	5
A. <i>L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : le dossier de descriptif du parcours professionnel.....</i>	<i>6</i>
1) <i>Le dossier à fournir par le candidat : constat, recommandations et enseignements</i>	<i>6</i>
B. <i>L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : les auditions</i>	<i>6</i>
1) <i>Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat</i>	<i>7</i>
2) <i>Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion.....</i>	<i>7</i>
3) <i>Les remarques générales sur l'oral.....</i>	<i>8</i>
C. <i>LES REMARQUES GÉNÉRALES SUR LE CONCOURS.....</i>	<i>8</i>
VI. LES STATISTIQUES	9

I. LE RAPPEL DES ÉPREUVES

Conformément à l'arrêté du 11 avril 2019 fixant les règles d'organisation générale et la nature des épreuves des concours externes et internes d'accès aux corps d'ingénieurs de recherche et d'ingénieurs d'étude du ministère de la culture, et plus particulièrement son article 4, l'épreuve orale d'admission « consiste en une audition du candidat autorisé à prendre part au concours, d'une durée totale de quarante-cinq minutes, prenant appui sur le dossier transmis par le candidat lors de son inscription, aux gestionnaires du concours, qui le remettent aux membres du jury.

L'audition débute par la soutenance par le candidat, d'une durée de dix minutes, relative à l'organisation de ses recherches et se poursuit par des échanges visant à évaluer le niveau et la nature des connaissances scientifiques ou techniques du candidat dans la branche d'activité professionnelle, spécialité ou la discipline des emplois mis aux concours, son projet professionnel et, le cas échéant, ses motivations et ses aptitudes à s'inscrire dans un contexte professionnel ».

En vue de cette épreuve orale, le candidat établit un dossier qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture du concours.

II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates des inscriptions	du 5 novembre au 10 décembre 2020
Date de limite de retour du dossier de description du parcours professionnel (DDPP)	1 ^{er} février 2021
Dates d'auditions de l'épreuve d'admission	du 13 septembre au 19 novembre 2021

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels. Ce calendrier prévisionnel mis à jour régulièrement, est accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>

III. LA FORMATION DES CANDIDATS

Des formations sont proposées aux candidats inscrits aux concours internes ainsi qu'aux examens professionnels. Les candidats sont invités à se renseigner pour s'inscrire à la ou aux formations en adéquation avec leurs besoins.

IV. LE JURY

A. La composition du jury

Le jury était composé des personnes suivantes :

Président :

Monsieur François PINEL, inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle, chargé de mission rattaché au département de l'action territoriale

Membres :

● dans la spécialité 1 « sciences humaines et sociales », discipline 1.1 « sciences humaines » :

Vice-président :

- M. Hugues GENEVOIS, ingénieur de recherche de 1^{ère} classe, chercheur à la direction générale de la création artistique - création et à l'institut Jean Le Rond d'Alembert, CNRS ;

Expert scientifique et technique :

- Mme Christine BOUJOT, ingénieure de recherche de 1^{ère} classe, archéologue gestion scientifique et administrative du Morbihan, service régional de l'archéologie, pôle patrimoine, DRAC Bretagne ;

● dans la spécialité 1 « sciences humaines et sociales », discipline 1.2 « sciences sociales » :

Vice-président :

- Mme Frédérique PATUREAU, ingénieure de recherche hors classe, chargée d'études, responsable du pôle « emploi, professions » au département de la prospective et des statistiques (DEPS) ;

Experts scientifiques et techniques :

- Mme Sigrid MIRABAUD, conservatrice en chef du patrimoine, domaine histoire de l'art du XVe au XIXe siècle, département des études et de la recherche de l'institut national d'histoire de l'art (INHA) ;

- M. Guy TAPIE, professeur de classe exceptionnelle, enseignant-chercheur à l'école nationale d'architecture et de paysage de Bordeaux ;

• dans la spécialité 2 « sciences appliquées aux sciences humaines et sociales », discipline 2.1 « instrumentation scientifique » :

Vice-président :

- Mme Dominique VANDECASSELE, conservatrice en chef du patrimoine chargée des collections PSTN au service des musées de France de la direction générale des patrimoines et de l'architecture ;

Experts scientifiques et techniques :

- M. Jean-Marc VALLET, ingénieur de recherche hors classe, recherche et expertises, service de la conservation des peintures murales et de la polychromie, pôle scientifique du centre interdisciplinaire de conservation et de restauration du patrimoine (CICRP) ; »

• dans la spécialité 2 « sciences appliquées aux sciences humaines et sociales », discipline 2.2 « analyse et traitement des biens culturels » :

Vice-président :

- Mme Sandie LE CONTE, agent contractuel, responsable du laboratoire de recherche du département des restaurateurs de l'institut national du patrimoine (INP) ;

Experts scientifiques et techniques :

- M. Gérard MICHEL, ingénieur de recherche hors classe, responsable opérationnel plateforme et responsable atelier fabrication mécanique, plateforme Mifhysto du département mécanique appliquée Institut FEMTO-ST à l'école nationale supérieure de mécanique et des microtechniques (ENSM) ;

- Mme Laurianne ROBINET, ingénieure de recherche hors classe, responsable du pôle cuir et parchemin du centre de recherche sur la conservation (CRC) ;

• dans la spécialité 2 « sciences appliquées aux sciences humaines et sociales », discipline 2.3 « sciences de la nature et de l'environnement » :

Vice-président :

- M. Pierre PENICAUD, conservateur général du patrimoine, inspecteur collègue musées à la délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation de la direction générale des patrimoines et de l'architecture ;

Experts scientifiques et techniques :

- Mme Isabelle GRUDET, ingénieure de recherche hors classe, responsable scientifique du laboratoire Espaces Travail de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette ;

- Mme Sigrid MIRABAUD, conservatrice en chef du patrimoine, domaine histoire de l'art du XVe au XIXe siècle, département des études et de la recherche de l'institut national d'histoire de l'art (INHA) ;

• dans la spécialité 3 « programmation, évaluation et valorisation de la recherche », discipline unique :

Vice-président :

- Mme Laurence ISNARD, conservatrice en chef du patrimoine, cheffe du bureau des acquisitions, de la restauration, de la conservation préventive et de la recherche à la sous-direction des collections du service des musées de France ;

Experts scientifiques et techniques :

- Mme Caroline MANIAQUE, professeur de 1^{ère} classe, enseignante à l'école nationale supérieure d'architecture de Normandie ;

- Mme Ina REICHE, directrice de recherche de 1^{ère} classe, directrice de recherche CNRS au département recherche du centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF).

B. La formation du jury et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :

* cadre réglementaire,

* déontologie : laïcité, non-discrimination...,

- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation du concours : le planning et les étapes de la procédure, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

V. LE DÉROULEMENT DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE

Les auditions ont eu lieu majoritairement en présentiel, selon les disciplines et par sous-jurys, entre les 13 septembre et 19 novembre 2021, au service interacadémique des examens et concours (SIEC) à Arcueil, dans le respect des recommandations sanitaires liées au Covid-19 en application des mesures gouvernementales et de l'avis du Haut Conseil de Santé Publique. Quelques candidats dont la situation le nécessitait ont été autorisés à auditionner en visioconférence. La mise en place de ce dispositif a évité des déplacements longs par avion à l'échelle ultramarine tout autant qu'internationale.

Les sous-jurys, composés d'experts ou de personnalités qualifiées de la Branche d'Activité Professionnelle (B.A.P) « sciences et techniques appliquées aux domaines culturels » dans laquelle sont répartis les ingénieurs de recherche du ministère de la culture, ont fonctionné de manière à garantir la cohérence de l'examen, son caractère transversal, et l'impartialité des appréciations. Dans le cas où un membre du jury connaissait un candidat, le déport était de règle et ledit membre s'abstenait de lui poser des questions, de le noter et de participer aux délibérations.

Les membres du jury ont noté le haut niveau d'ensemble des candidats dont témoignent leur formation initiale majoritairement doctorale et post-doctorale, souvent couplée à un titre d'ingénieur ; la présence d'habilitation à diriger des recherches (HDR) ou de qualification par le Conseil national des universités (CNU) aux fonctions de Maître de Conférences ou de Professeur des Universités dans plusieurs cursus ; et la grande qualité de nombreux parcours professionnels à forte progression de compétences et de responsabilités.

Ils ont pu remarquer également l'engagement de plusieurs candidats dans des programmes de recherche, dans le domaine de la culture, au niveau national au sein de diverses Unités Mixtes de Recherche (UMR) et international, entre autres dans des projets européens, en tant qu'associés ou pilotes de programmes. De nombreux candidats possèdent un statut d'expert reconnu dans leur domaine de spécialité, confirmé par des publications dans les meilleurs supports internationaux.

Toutefois, les membres du jury ont constaté l'extrême diversité des situations et carrières individuelles des candidats, notamment selon les spécialités et les structures d'affectation. Cette diversité, rendant l'évaluation des candidats plus complexe, intéressait plusieurs domaines :

- la nature différente des activités de chacun, de la part consacrée à la recherche, aux activités du service dans lequel ils officient et, pour certains, au contrôle scientifique et à la direction d'équipe ;
- la possibilité ou non de situer leur activité de recherche au regard de la politique de recherche du ministère ;
- les possibilités d'évolution de carrière et de prises de responsabilité, liées à la dimension et au mode d'organisation de leur service.

A quelques exceptions près, il s'est donc agi d'une population relativement experte dans un champ d'activité resserré, mais quelquefois en difficulté pour afficher des compétences transversales et diversifiées dans l'emploi actuel et au regard des attendus dans le corps des ingénieurs de recherche du ministère de la Culture.

Les sous-jurys ont eu à regretter la possibilité pour certains candidats appartenant déjà à l'administration de s'inscrire simultanément aux concours interne et externe, et pour d'autres de s'inscrire dans plusieurs spécialités. Ces multi-candidatures ont généré des auditions multiples, le plus souvent, malheureusement, indifférenciées en termes de production à l'oral par le candidat car insuffisamment, voire non motivées sur le fond.

La motivation exprimée par le candidat doit être de nature disciplinaire – puisque les concours sont ouverts par disciplines et non par postes – et décorrélée de toute projection sur un poste ou une implantation géographique spécifiques. Concernant les candidats déjà fonctionnaires, la motivation exprimée ne doit pas être celle de l'avancement de corps. Au regard de cette situation, les sous-jurys ont visé la plus grande impartialité possible en ne prenant en compte que les aptitudes et compétences attendues pour devenir ingénieur de recherche.

A. L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : le dossier de descriptif du parcours professionnel

Pour ce concours, le dossier attendu était un dossier de descriptif du parcours professionnel (DDPP) constitué :

- d'une copie des titres ou diplômes (requis uniquement pour les candidats externes) ;
- d'un curriculum vitae détaillé ;
- d'une lettre de motivation de 2 pages dactylographiées maximum ;
- d'une note décrivant les emplois éventuellement occupés et la nature des activités et travaux réalisés ou auxquels le candidat a pris part en indiquant, dans ce cas, le contenu de sa participation personnelle. Pouvait être jointe à cette note, la liste des références des publications du candidat.

1) Le dossier à fournir par le candidat : constat, recommandations et enseignements

Si le dossier n'est pas un élément entrant dans la notation de l'épreuve, c'est toutefois un document essentiel. Le dossier est la rencontre initiale entre le candidat et le jury. Il doit permettre de faire connaissance avec le candidat avant sa prestation orale. Il permet également de nourrir une partie de l'entretien. La forme comme le fond contribuent à donner une première impression de rigueur et de structuration. Si les sous-jurys ont observé des dossiers de très bonne qualité dont un certain nombre a été apprécié de façon unanime, d'autres n'ont pas respecté les consignes ou n'ont pas fait la démonstration d'activités et de compétences du niveau d'ingénieur de recherche.

Le dossier est un élément déterminant qui ne doit pas être négligé. Il permet d'avoir une vision globale sur le parcours du candidat, la pertinence et la cohérence de sa démarche de recherche, son projet professionnel et sa motivation pour intégrer le corps des ingénieurs de recherche. La qualité des dossiers – en termes de curriculum vitae, résumé des travaux et publications – a été extrêmement hétérogène. Il a été regretté parfois une certaine confusion entre le curriculum vitae et la description de l'activité professionnelle actuelle. Quelques candidats ont eu des difficultés pour décrire de manière explicite et concise l'ensemble de leur parcours, leurs responsabilités et travaux en cours, leurs projets de recherche et, au-delà, leur projet professionnel.

Le dossier doit séparer clairement l'activité du candidat et celle du laboratoire ou de l'établissement d'exercice afin que le jury puisse apprécier au mieux la place du candidat dans son institution, son activité personnelle, son potentiel pour entreprendre des recherches et ses responsabilités effectives. A ce titre, l'organigramme officiel de l'établissement ou de la structure où exerce le candidat et, si nécessaire, un organigramme de la composante ou de l'unité dans laquelle il est en fonction doivent permettre au jury d'apprécier précisément son positionnement. Ces organigrammes doivent être visés par un responsable de l'établissement d'exercice. Au-delà, la production d'un organigramme fonctionnel conçu par le candidat pour cet examen où ce dernier fera apparaître tous les liens fonctionnels – internes, externes, partenariaux – qu'il développe dans ses activités permettra au jury d'approfondir son appréciation.

Le curriculum vitae et le résumé des travaux devraient être constitués d'un choix ajusté des publications les plus représentatives, d'une bibliographie complète, organisée et normée, pouvant éventuellement faire l'objet d'une annexe. Le dossier ne comportera pas de photos ou de schémas occupant de la place sans nécessité. Il ne devra pas inclure de lettre de recommandation. Le candidat prendra soin d'éviter les incohérences entre les différentes pièces produites : place dans l'organigramme et fonction exercée notamment.

B. L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : les auditions

Seule l'épreuve orale fait l'objet d'une note comprise entre 0 et 20, sur la base d'une grille d'évaluation comprenant les critères d'évaluation suivants :

- **Exposé sur l'organisation des recherches** (structuration et clarté de l'exposé ; respect du temps imparti et des consignes ; qualité d'expression ; aisance dans la relation avec le jury),
- **Expertise dans la branche d'activité professionnelle, spécialité ou discipline** (niveau et nature des connaissances scientifiques ou techniques),
- **Motivation et aptitudes** (motivation ; aptitudes à exercer des responsabilités et à manager ; capacité à s'approprier les valeurs du service public ; capacité des candidats à exercer des fonctions d'ingénieur de recherche telles que définies par le décret statutaire : mise en œuvre des activités de recherche, de valorisation et de diffusion de l'information scientifique et technique ; orientation et coordination de diverses activités techniques et administratives qui concourent à la réalisation d'un programme de recherche... ; qualités relationnelles).
- **Projet professionnel** (pertinence, clarté)
- **Connaissances générales** (organisation de la recherche scientifique ; organisation du ministère de la culture ; politiques publiques du ministère de la culture).

1) Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat

La présentation orale, sur le fond comme sur la forme, doit être explicite, organisée et motivée. Elle doit apporter une plus-value par rapport aux éléments saillants du curriculum vitae en dressant, notamment, des perspectives de recherche et de projets professionnels. L'argumentation doit être rigoureusement préparée. Le suivi préalable d'une formation de présentation à l'oral est susceptible d'apporter aux candidats qui en ressentent le besoin les moyens de synthétiser et clarifier leurs propos afin de valoriser au mieux leurs acquis. A ce titre, dans la présentation faite par le candidat, une différence nette entre activités de service et activités de recherche doit être faite. Cette distinction est essentielle pour que le jury puisse saisir précisément la place du candidat dans son institution ainsi que sa capacité à entreprendre et la réalité de ses responsabilités.

Les sous-jurys ont été parfois surpris que les éléments élémentaires de posture ne soient pas maîtrisés par certains candidats : une voix posée, un regard circulaire qui n'oublie aucun membre de jury, des mains qui ne sont pas gardées sous la table, une position appropriée sur la chaise, une tenue vestimentaire non négligée.

Au-delà des éléments d'appréciation liés au comportement du candidat, les concours interne et externe d'ingénieur de recherche du ministère de la Culture doivent permettre le recrutement de cadres supérieurs et de collaborateurs de haut niveau. Un soin spécifique doit donc être apporté à la présentation du parcours et des motivations. Les sous-jurys ont eu trop souvent à regretter que les présentations ne mettent pas assez en exergue des expériences originales ainsi que des projections cohérentes et précises en termes de carrière et de motivation ; l'expression de la motivation étant souvent limitée à une volonté de prendre des responsabilités supérieures, sans éclairage complémentaire. Les sous-jurys ont été surpris de constater que beaucoup de candidats ne possédaient pas les connaissances générales requises et n'étaient que très peu informés sur l'environnement professionnel, les missions d'un ingénieur de recherche et son champ d'intervention, alors que cette information est accessible. Le fait qu'un ingénieur de recherche soit amené à assurer des responsabilités croissantes dans un environnement complexe et en mutation constante conduit à un niveau d'exigences élevé vis-à-vis des candidats.

2) Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion

Dans la mesure où la première partie de l'oral (présentation du parcours professionnel) a été souvent marquée, pour un grand nombre de candidats, par un exposé sur les missions et les parcours individuels sans mises en perspective avec les politiques et actions de leurs institutions, l'entretien-discussion avec le jury a été l'occasion d'apporter des éclairages complémentaires et des précisions permettant de mieux comprendre la place, l'implication, et la connaissance par le candidat d'un environnement élargi de la recherche. Ces échanges, plus ou moins riches et précis, ont permis au jury d'affirmer et de motiver la notation ayant présidé au classement des candidats par ordre de mérite.

L'entretien-discussion avec le jury ne doit pas conduire le candidat à l'assimiler à un bavardage informel, à rechercher, par une dérivation familière, une complicité hors de propos avec les membres du jury, ou à exprimer des jugements de valeur sur les questions posées du type « c'est une bonne / excellente

question ». Le jury attend d'un candidat au grade d'ingénieur de recherche qu'il étaye sa présentation, présente explicitement son parcours et ses fonctions, situe précisément son action dans un contexte général, développe les compétences qui sont les siennes et apporte la preuve de sa capacité à se projeter à l'échelle nationale – et non réduite à une structure cible et à un poste précis – et à exercer des responsabilités de cadre supérieur dans la fonction publique d'État.

Les interrogations initiales du jury ont visé à vérifier la compréhension du métier et le niveau de connaissances techniques et scientifiques dont disposaient les candidats. Il est regrettable de constater durant l'audition que certains d'entre eux soient incapables de décrire avec clarté, précision et concision leur parcours professionnel et les responsabilités exercées. Trop de candidats se trouvent en difficulté lorsque l'on sort de leur environnement de proximité ou de leur domaine d'expertise, notamment dans la connaissance des chiffres clés ou de l'actualité du ministère de la Culture. Nombre de candidats font preuve d'une méconnaissance troublante des principaux enjeux actuels de l'enseignement supérieur et de la recherche et des évolutions institutionnelles engagées.

Il est par conséquent nécessaire de souligner la nécessité de connaître les réformes et sujets d'actualité du ministère de la Culture et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en étant capable de les contextualiser dans leur environnement de travail et de témoigner d'une hauteur de vue sur les politiques publiques.

En définitive, un candidat voulant démontrer sa capacité d'intégration dans le corps des ingénieurs de recherche du ministère de la Culture doit faire montre d'une excellente maîtrise de son domaine de compétences, d'une très bonne connaissance du ministère et de ses structures administratives, et d'un esprit ouvert et critique sur sa propre activité et ses leviers d'amélioration.

Au vu du ratio nombre de candidats/nombre de postes, les candidats non admis doivent travailler à optimiser leur dossier et leur prestation orale. Pour ceux ayant obtenu une note peu élevée, ils doivent s'attacher à étoffer leur parcours académique et / ou professionnel. Dans le cas où ils ont obtenu une note très basse, il conviendrait de s'interroger sur la pertinence de renouveler la candidature si aucun élément nouveau ne vient enrichir le parcours professionnel et si aucune préparation construite, méthodique et motivée n'est corrélée à la candidature.

3) Les remarques générales sur l'oral

Comme le prévoit le texte, chaque candidat doit présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Afin de veiller à l'égalité de traitement entre les candidats, dès lors qu'un candidat dépasse le délai imparti, le jury l'interrompt afin de respecter le temps prévu par le texte. Le temps restant est consacré à l'entretien-discussion.

A quelques exceptions près, l'oral dans son ensemble (structure de la présentation, durée, intonation et motivation) a été maîtrisé par les candidats. L'échange avec le jury leur a permis de motiver, développer, et mettre en perspective leur candidature, et en retour, sur cette base de réponses, le jury a eu l'opportunité d'évaluer, noter et classer de manière impartiale les candidats.

Les membres du jury souhaitent saluer le très bon niveau d'ensemble de la plupart des candidats, leurs formations solides et l'extrême diversité de leurs parcours professionnels, des plus appréciables dans la perspective d'enrichir le corps. Il a ainsi été possible de sélectionner d'excellents lauréats pour répondre aux besoins exprimés par le ministère.

Dans l'essentiel des spécialités et disciplines, la qualité des candidats des concours interne et externe a conduit les sous-jurys à proposer des listes complémentaires. Les membres du jury estiment que l'ensemble des candidats inscrits sur les listes complémentaires dispose des compétences pour exercer des fonctions d'ingénieur de recherche.

Le Président du jury félicite les candidats reçus, qui ont souvent manifesté un engagement très marqué en faveur du ministère de la Culture. Il souhaite aussi souligner que leur mérite est d'autant plus grand que la préparation à cette session 2020 du concours s'est effectuée dans des circonstances complexes d'épidémie et de confinements.

C. LES REMARQUES GENERALES SUR LE CONCOURS

Les membres du jury ont salué la bonne organisation du concours. Ils ont tenu à remercier l'équipe du bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle (BRECOMEP) du

ministère de la Culture, en particulier Madame Joëlle PELLETIER et Madame Josée RICHARD-FORTUNÉ, ainsi que celle du SIEC – notamment Madame Delphine DARMANIN – qui en ont eu la charge et ont fait preuve d'une grande disponibilité et efficacité. Le Président du jury souligne l'intérêt de la proximité avec le bureau organisateur des concours, ce qui fluidifie les échanges et, le cas échéant, permet de disposer en temps réel des éléments d'information nécessaires au bon déroulement du concours.

VI. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : 23

Répartition des postes par discipline

Discipline	Externe	Interne	TOTAL
Sciences humaines	4	3	7
Sciences sociales	3	0	3
Instrumentation scientifique	3	1	4
Analyse et traitement des biens culturels	4	1	5
Sciences de la nature et de l'environnement	1	0	1
Programmation, évaluation et valorisation de la recherche	2	1	3

Candidats par discipline

Discipline	Inscrits		Présents		Admis LP		Admis LC	
	H	F	H	F	H	F	H	F
Sciences humaines	42	59	16	23	2	5	1	5
Sciences sociales	17	28	8	6	1	2	2	1
Instrumentation scientifique	19	28	11	16	3	1	3	1
Analyse et traitement des biens culturels	30	52	13	22	2	2	0	4
Sciences de la nature et de l'environnement	3	12	0	2	0	1	0	0
Programmation, évaluation et valorisation de la recherche	12	33	4	11	0	2	0	0

Seuils d'admission et taux de réussite (nombre d'admis LP/nombre de présents)

Discipline	Seuil d'admission (sur 20)	Amplitude des notes	Taux de réussite
Sciences humaines	17	17 à 17,75	18%
Sciences sociales	17	17 à 17,75	21,5%
Instrumentation scientifique	16,25	16,25 à 17	15%
Analyse et traitement des biens culturels	17	16,75 à 17,5	11,5%
Sciences de la nature et de l'environnement	14,5	14,5	50%
Programmation, évaluation et valorisation de la recherche	17,25	17,25 à 17,5	13,5%



François PINEL
Président du jury